# Formation à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

**L'objectif de la formation** :
- Répondre à la législation en vigueur
- Disposer d'un document unique complet et mis à jour
- Réduire les risques professionnels et réduire les accidents de travail

**Contexte de la réglementation**:
Depuis le 7 novembre 2002, tout employeur ayant un ou plusieurs salariés doit établir un document unique d'évaluation des risques professionnels – décret n°2001-1016 du 5/11/2001 –.

**Durée de la formation** :
A définir avec l'établissement

**Public visé :** gérant, responsable QHSE, assistant QHSE…

**Moyens pédagogiques** : Support visuel sur vidéoprojecteur avec des diaporamas de photos prises en situation réelle. Participation et interactivité privilégiées. Evaluation des acquis en fin de formation par QCM.

**Documents fournis aux stagiaires** : Livret de formation et attestation individuelle de formation remis à chaque participant.

**Conditions financières** : Demande de devis dûment remplie et signée, accompagnée d'un acompte de 30% à la réservation du stage. Règlement du solde en fin de formation.
Tarif forfaitaire pour une inscription d'un groupe sur demande.
*Enregistré sous le numéro 53350863735 auprès du Préfet de Région de Bretagne, les formations peuvent être prises en charge par votre OPCA*

**Programme de formation** :

➢ Selon les possibilités, la formation est précédée d'un audit de l'établissement afin d'analyser les risques majeurs.

***1. Présentation et initiation à la démarche***

— Le contexte des accidents de travail
— La législation sur la prévention des risques professionnels
— Les intervenants du secteur
— Les documents et affichages obligatoires pour la prévention

***2. Evaluation des risques professionnels***

1.1. Identification des dangers :

➢ Les dangers sont inventoriés selon les unités de travail définies
— Identification des unités de travail et rassemblement des données (fiches de poste, fiches de données de sécurité, compte rendu du CHSCT…)

*Liste non exhaustive de risques, revue selon votre activité* :

— Liés à la manutention physique
— Liés aux outils coupants ou divers objets
— Liés à la circulation dans l'entreprise
— Les glissades et chute de plain-pied
— La chute de hauteur
— Les brûlures
— L'incendie, l'explosion
— Le bruit
— Les ambiances thermiques
— Le stress
— Les irritations cutanées
— …

1.2. Hiérarchisation des risques selon :
— La gravité du risque
— La fréquence d'exposition
— La durée d'exposition
— Le nombre de salariés concernés

1.3. Identification des actions de prévention
— Les actions préventives collectives et / ou individuelles
— Les actions préventives existantes et à proposer
➢ Proposition d'actions préventives par risques professionnels

***3. Mise en œuvre du document unique***

— Rédaction du document unique
— Mise en place du plan d'actions
— Suivi et mise à jour d'un document unique